

G.4 SANTÉ

Aide départementale pour les internes en médecine générale effectuant leur stage chez un médecin généraliste en Vendée "Bourse Hébergement"

G.4.4



Objet :

Encourager par l'octroi d'une bourse, les étudiants en 3^e cycle d'études médicales à effectuer des stages en Vendée auprès des médecins généralistes, maîtres de stage universitaires.

Bénéficiaires :

Tout étudiant en 3^e cycle d'études médicales, se spécialisant en médecine générale.

Montant de la bourse :

900 € par semestre.

Conditions d'octroi de la bourse :

- Être interne en médecine générale en 3^e cycle d'études médicales.
- Effectuer un stage autorisé par le département de médecine générale de la faculté de médecine de Nantes.
- Réaliser tout ou partie de son stage chez un médecin généraliste maître de stage exerçant en Vendée.
- La bourse peut être accordée plusieurs fois à un même interne effectuant plusieurs stages en Vendée.

Constitution du dossier de demande de bourse :

La demande de bourse d'aide à l'hébergement est examinée sur la base :

- d'une lettre de demande de l'étudiant ;
- d'un justificatif de stage auprès d'un médecin généraliste maître de stage agréé par le département de médecine générale de la faculté de médecine de Nantes ;
- d'une pièce d'identité ;
- d'un contrat de bail – location ou colocation ;
- d'un RIB de l'étudiant.

Paiement de la bourse :

La bourse est versée à l'issue de chaque trimestre, sur présentation des pièces suivantes :

- justificatifs de paiement des loyers,
- justificatif de réalisation du stage.

NB : Les modalités détaillées de cette aide figurent dans le règlement approuvé par délibération du Conseil Départemental n° II.A 1 du 7 avril 2017.

s'adresser à :

PÔLE SOLIDARITÉS ET FAMILLE
Direction de l'Enfance et de la Famille
Mission Prévention et Santé
Tél. 02 28 85 88 92

